

Compte rendu de la séance du lundi 07 mars 2016

Présents : KEFF Jean-Claude, MIQUEL Alain, CHAUVEAU Maurice, DOUMENS Jean-Pierre, GAYA Bernard, LARDEAU Daniel, RAUZY René
Mmes BARATA Stéphanie, CAMILLERIE Véronique,
Absente : COURATIER Corinne, PAPY Danièle
Secrétaire de la séance : CAMILLERIE Véronique

Ordre du jour:

- **Délibération concernant le projet d'une nouvelle école**
- **Délibération pour les travaux d'étanchéité à l'église**
- **Questions diverses**

Délibérations du conseil:

Projet Ecole (DE 2016 005)

Un projet de création d'une nouvelle école nécessite l'établissement d'un avant-projet sommaire.

La commune par délibération a décidé de participer au coût de cette étude.

travaux d'étanchéité des murs de l'église (DE 2016 006)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que certaines parties des murs de l'église ne sont plus étanches, particulièrement les façades Est et Ouest sur une superficie d'environ 70 m².

Il présente un devis pour un montant de 3 270 € HT.

Par délibération le Conseil autorise le Maire à demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles au titre des monuments historiques et à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Création de 2 logements sociaux dans l'ancien presbytère : demande de subventions (DE 2016 004)

Sur demande de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, le montant TTC des travaux doit figurer sur le plan de financement.

La délibération initiale a donc été modifiée pour être conforme à la demande.

Questions diverses :

Le Conseil décide d'acquérir une tondeuse débroussailleuse autoportée.

Elle peut être équipée d'une lame de déblaiement de la neige et d'une remorque légère.

Le garage situé à côté de la place de l'église sera mis à disposition du Comité des Fêtes après la fête locale.

Compteur Linky : le Maire fait savoir au Conseil que tout arrêté pris afin de refuser l'installation des compteurs Linky dans la commune est illégale.